

**SAINT MARTIN D'ECUBLEI**  
**Compte Rendu de la séance du 16 OCTOBRE 2023 à 18h30**

Présents : Messieurs Gaultier F. – Marie D. – Lebreton B. – Thouin Ph - – Waeyaert D - Mmes Mougel N – Benoit S. - Blondel C. – Duteil M C - Mathias N. et Tessier C,

Absents excusés :

M. P. Bohin donne pouvoir à M. D. Waeyaert  
M. D. Tirard donne pouvoir à Mme S. Benoit  
Mme R. Laurent donne pouvoir à M. Ph. Thouin

Secrétaire de séance :M Gaultier

**ORDRE DU JOUR :**

**VALIDATION 1E SERIE DE BONS LOISIRS 2023-2024.**

Monsieur le Maire rappelle les séances du 23 Janvier 2017 et du 10 avril 2017 concernant les conditions de délivrance des bons loisirs accordés aux familles pour les activités en clubs et associations.

Il convient d'énumérer les bons loisirs délivrés pour la saison 2023-2024 afin d'honorer leur paiement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-valide la 1ière liste de « bons loisirs » délivrés pour la saison 2023-2024 :

- Club URS Rugles Lyre, activité football : 1 bon de 14.00 €,
- club URS Rugles, activité danse : 1 bon de 12.00 €
- centre équestre des Baux de Breteuil : 1 bon de 60.00 €, 1 bon de 50.00 €
- club « Full contact » aiglon : 1 bon de 20.00 €
- Football club aiglon : 1 bon de 15.00 €, 1 bon de 16.00 €, 1 bon de 18.00 €, 1 bon de 36.00 €
- club de football SAM Football : 1 bon de 18.00 €
- club de karaté aiglon : 1 bon de 30.40 €
- club ACATT tennis de table Aube/Crulai/L'Aigle : 1 bon de 11.40 €
- club de badminton : 1 bon de 12.00 €, 1 bon de 12.00 €
- club BCPR Basket de la Risle : 1 bon de 13.00 €, 1 bon de 16.00 €, 1 bon de 20.0 €
- club Tennis club aiglon : 1 bon de 50.00 €
- club Twirling bâton aiglon : 1 bon de 16.00€
- Poney club du Bel Amour de Rai : 1 bon de 75.00 €
- Cap Orne L'Aigle, activité piscine : 1 bon de 40.00 €
- club de plongée de L'Aigle SCPA : 1 bon de 34.00 €

Impute les dépenses au compte 65748 de la section de Fonctionnement et rappelle que leur paiement est soumis au retour des bons en Mairie dans le temps imparti.

**PRIX REPAS DES AINES 2023**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'organisation annuelle du repas des aînés avec participation possible sur inscription des personnes ne remplissant pas les conditions de gratuité. Il convient de fixer le montant de la participation au repas pour ces personnes. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de fixer à 25 € le prix du repas des personnes ne pouvant bénéficier de la gratuité du repas des aînés pour l'année 2023, accepte de recevoir les dons des participants ne pouvant bénéficier de la gratuité.

Impute les recettes au compte 75888 (autres produits) de la section de fonctionnement du budget communal.

**MONTANT DES BONS D'ACHAT AUX AINES 2023**

Monsieur le Maire rappelle que chaque année, le Conseil Municipal octroie un bon d'achat alimentaire aux aînés de la commune de 65 ans et plus et inscrits sur les listes électorales communales. Il convient de décider de la poursuite de l'octroi de ce bon et d'en fixer le montant pour cette année 2023. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité maintient pour l'année 2023 l'octroi d'un bon d'achat aux aînés et accorde un bon d'achat alimentaire de 15 € par personne, soit 30 € pour un couple, sur bon nominatif, rappelle que ces bons seront à utiliser auprès du magasin Intermarché de L'Aigle (Séjour Distribution) conformément aux dates et conditions d'utilisation inscrites sur les bons.

Impute la dépense au compte 6232 (fêtes et cérémonies) de la section de Fonctionnement

**SAEP3R RAPPORT D'ACTIVITE ET RAPPORT SUR L'EAU 2022 ET APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal le rapport d'activités du Saep 3R de l'année 2022 validé par les membres du Comité Syndical relatif à l'activité dudit syndicat et au prix et à la qualité de l'eau. Il demande aux membres présents de bien vouloir en prendre connaissance et de délibérer sur ce rapport 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité : approuve le rapport d'activités et le rapport sur le prix et la qualité du service d'eau potable du SAEP 3 R pour l'année 2022 tels que présentés.

Les modifications statutaires portent sur les articles suivants : Article 2 : Composition du syndicat La Vieille Lyre : (pour la commune déléguée de Champignolles, les secteurs suivants sont desservis par le syndicat - La Hungerie, la Croix Saint Gilles, La Fatinière et la D56.) Chambord : (les secteurs suivants sont desservis : Les Beauchets – Le Bois Penthou – Les Douaires – La Clavière – La Chéronnerie – Le Petit Hamel – Les Briquetteries – Le Bois-Maillard – La Godinière et les Broudières.). Article 3 : Siège du syndicat 33 TER rue Aristide Briand à 27250 RUGLES.

Article 6 : Composition du syndicat un ou plusieurs vice-présidents dont le nombre sera fixé par le comité syndical conformément à l'article L.5211-10 su CGCT. Article 8 : Trésorerie du syndicat La gestion comptable du syndicat est assurée par le service de gestion comptable de Verneuil d'Avre et d'Iton. Suppression des Article 11 (Contrôle de légalité) et 12 (Litiges). Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'approuver les modifications statutaires du Syndicat d'Adduction en Eau Potable de la Région Risloise et Rugloise. Documents annexés à la présente délibération : Courrier de Mr Jean-Claude PROVOST Délibération du 26 septembre 2023 Statuts du Syndicat d'Adduction en Eau Potable de la Région Risloise et Rugloise.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité adopte les modifications décrites ci-dessus.

#### ETUDE ACQUISITION DE PARCELLES BOISEES :

Droit de préférence et acquisition de parcelles boisées F100, F 140, F 142 et F 160.

Le Conseil est en attente d'informations complémentaires de la part du notaire chargé de la vente et reporte sa décision au lundi 23 Octobre 2023.

#### TRAVAUX CUISINE SALLE : PLAN DE FINANCEMENT ET ETUDE DEVIS MISSION SOCOTEC

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal son projet de réaménagement de la cuisine de la salle polyvalente, l'espace des anciens sanitaires étant désormais libéré suite aux travaux d'extension de la salle. Monsieur le Maire rappelle la séance de conseil du 21 Novembre 2022 au cours de laquelle le cabinet BE BTP Colin de St-Sulpice-sur-Risle était retenu pour la maîtrise d'œuvre l'étude de conception et le suivi de chantier. Un devis de la société SOCOTEC est présenté pour les missions de contrôle technique sur les différentes phases du projet pour un montant HT de 4 795.50 € HT soit 5 754.60 € TTC. Par ailleurs, il convient de définir un plan de financement des travaux tenant compte de l'estimatif fourni par le maître d'œuvre. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité -retient le devis du 09 Octobre 2023 de la société SOCOTEC pour un montant HT de 4 795.50 € soit 5 754.60 € TTC à imputer au compte 2313 de la section d'investissement, fixe l'enveloppe budgétaire pour financer les travaux et les prestations de contrôle technique à 125 000 € HT soit 150 000.00 € TTC, impute ces dépenses au compte 2313 de la section d'Investissement au budget primitif de 2024, sous réserve des possibilités d'emprunt et d'obtention des subventions auxquelles la commune peut prétendre, retient le plan de financement suivant, sous réserve de modifications en fonction des subventions obtenues : montant des travaux estimés à 150 000.00 € TTC, autofinancement (20 % du TTC) : 30 000 €, emprunt (20 % du TTC) : 45 000.00 € DETR aide de l'Etat (60% du HT) : 75 000 €

Un fond de concours de la CDC des Pays de L'Aigle et une subvention au titre du DSIL seront sollicités ultérieurement

#### INFORMATIONS DU MAIRE

Des clés de l'églises ont été refaites

Le panneau sens interdit, rue des acacias, a été installé

Framatome : invitation 20 octobre 2023

Un habitant rue des merisiers demande à ce que le chemin communal soit nettoyé

Echafaudage pour travaux communaux à acquérir

#### TOUR DE TABLE :

D. Marie : souhaite rencontrer C LAPIE, directrice de notre école, au sujet de la vidéo, afin de valoriser nos écoles publiques.

B. Lebreton fait le compte rendu du SMIRTON

C. Tessier problème éclairage sur D 930

M. Duteil panneau chemin St Michel tombé et endommagé. Décoration de Noël église + sapin ?

N. Mougel annonce le menu des aînés

S. Benoit date de mise en place des décorations de Noël ?

N. Mathias demande à ce que tout le monde décore son jardin, suggère que cette information soit mise sur le site communal. Demande s'il y aura du Gospel dans l'église ?

D. Waeyaert signale que des « nids de poule » sont en formation à la Futaie

P. Thouin pour R. Laurent : Préciser à l'entreprise Levitre l'absence de paratonnerre sur l'église, prévoir le remplacement des câbles VGV sur installation électrique hors campanaire de l'église afin d'éviter tout risque d'incendie. Est allée à la cérémonie de la prise de commandement du Capitaine de Gendarmerie Anthony JAMES qui prendra contact avec nous prochainement. A assisté à la réunion du SIAPO : aimerait savoir comment sont classés les voies d'eau de la commune ? Demande où en est la vente du chemin rural n° 37 dit « du houx » appartenant à la commune et cultivé par un agriculteur ?

Elections sénatoriales : elle déplore que les délégués élus par la municipalité n'aient pas informé pour qui ils avaient voté et communiqué les résultats.

P. Thouin : rend compte de la réunion du comité SIAPO. Point sur le PLUI

Fin de séance 21h20

Prochaine réunion le 23 octobre 2023